



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'ENTREPRISE CERIENNE A CISSÉ**

Compte-rendu de la commission du 2 décembre 2021

La Commission de Suivi de Site de la société JOUFFRAY DRILLAUD devenue CERIENNE sur la commune de Cissé s'est réunie au siège de l'entreprise, le 2 décembre 2021 à 14h30.

Participaient à cette réunion :

En présentiel :

- M. Frédéric PIERRE, représentant la préfète de la Vienne,
- M. Jean-François MORAS, Ubd DREAL 16/86,
- M. Pierre BUSSON, Ubd DREAL 16/86,
- Mme Emilie MAIREL-LASSORT, SID-PC,
- M. Jean-Louis JOLLIVET, représentant de Vienne Nature,
- M. Alain PETIT, Association vivre et entreprendre en Haut Poitou,
- M. Luc SAINT-BONNET, Directeur Général CERIENNE ;
- M. Thierry TOTHE, Responsable industriel, CERIENNE, en distanciel,
- M. Philippe NEUTSH, Industrie & Supply Chain, CERIENNE, en distanciel,
- M. Grégory DELAITE, Responsable QSE, CERIENNE,
- Mme Nelly BOINOT, QSE et Laboratoire, CERIENNE,

En distanciel :

- M. Philippe NEUSCH, Directeur industriel CERIENNE
- M. Anthony THOMERE, Responsable Technique CERIENNE
- M. Thierry ROTHE, Responsable de site industriel CERIENNE
- M. Pascal BOSSEBOEUF, Chef d'équipe triage CERIENNE
- M. Jean-Noël THIBAUT, Chef d'équipe conditionnement CERIENNE

M. Frédéric PIERRE ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et donne la parole à Monsieur Luc SAINT-BONNET, Directeur Général pour la partie présentation de la société CERIENNE suite à la fusion de TERRENA Semence avec JOUFFRAY DRILLAUD en 2021 et pour la présentation du bilan 2020.

Monsieur Luc SAINT-BONNET, présente la société CERIENNE suite à la fusion de TERRENA Semences avec JOUFFRAY DRILLAUD qui a eu lieu le 31 juin 2021 à minuit, sur la base d'un diaporama (annexe 1).

Monsieur Grégory DELAITE, présente le bilan 2020 de la société, sur la base d'un diaporama à travers lequel il détaille les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût, le bilan du système de gestion de la sécurité, les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte.

Monsieur Pierre BUSSON, présente un bilan de l'inspection des installations classées, sur la base d'un diaporama (annexe 2).

Monsieur Frédéric PIERRE constate que le bilan 2020 présenté par la société ne fait pas mention de la crise sanitaire et des aléas climatiques et souhaiterait savoir s'ils ont pu avoir un impact sur la société.

Monsieur Luc SAINT-BONNET indique que d'un point de vue économique, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact car, étant considérée comme une activité essentielle, la société n'a pas fermé pendant les confinements.

En interne, l'impact a été important : mise en place du télétravail, présence du comité de direction tous les jours par rotation, anticipation sur les gestes barrières.

Madame Nelly BOINOT précise que JOUFFRAY-DRILLAUD - CERIENNE s'est adapté, malgré de grosses craintes au départ et ajoute que les salariés ont appris à travailler autrement.

Monsieur Frédéric PIERRE demande s'il y a eu des cas de rupture d'approvisionnement avec certains fournisseurs.

Monsieur Luc SAINT-BONNET répond qu'il n'y a pas eu de rupture avec les fournisseurs, mais une tension sur les transports. Aujourd'hui, il y a un impact sur les matières premières qui voient leurs prix augmenter. Il y a également des difficultés pour trouver de la main d'œuvre.

Monsieur Philippe NEUSCH (distanciel) ajoute qu'il n'y a pas eu de rupture d'activité, et peu d'absences pour arrêt maladie en raison de la bonne application des gestes barrières. En revanche, il y a bien eu un impact sur les transports, mais les clients ont pu être livrés.

Monsieur Frédéric PIERRE demande s'il y a eu des impacts au regard des aléas climatiques de 2020.

Monsieur Luc SAINT-BONNET explique que l'année 2020 a été atypique, telle que l'année 2019 et comme le sera l'année 2021. La stabilité du climat qu'il y avait sur la région change.

Monsieur Frédéric PIERRE demande s'il y a des questions.

Monsieur Alain PETIT indique ne pas avoir de question particulière, la présentation était bien détaillée.

Monsieur Jean-Louis JOLLIVET a plusieurs questions notamment sur les trous à combler et le remplacement des portes en 2020-2021. Il demande par ailleurs à quels problèmes répond le remplacement des filtres d'aspiration. Il note que selon l'évolution de l'entreprise, il y aura une diminution prévisible de l'utilisation de produits dangereux et demande si cela donne un espoir de passer en dessous du seuil SEVESO.

Monsieur Grégory DELAITE répond que les trous dans les murs coupe-feu sont dus à des chocs avec les fourches de certains chariots qui abîment les murs. Cela est lié à l'activité quotidienne. Concernant le changement des portes coupe-feu, elles ont été remplacées en raison de leur vétusté. Les filtres d'aspiration ont été remplacés pour gagner en performance. Ces filtres sont en lien avec la captation de la poussière à la source. Si le filtre est plus efficace, il y a moins de rejet de poussière.

Monsieur Luc SAINT-BONNET ajoute que le stock de produits est lié à l'activité sur le sud du territoire de TERRENA. Aujourd'hui, il n'y a pas de solution pour produire les quantités actuelles avec moins d'intrants chimiques. Il indique qu'il y a une volonté forte de s'affranchir de la chimie et sortir du seuil SEVESO, mais il n'est pas en mesure de préciser sous quel délai. Il précise qu'actuellement le seuil maximum de stockage n'est pas atteint.

Monsieur Philippe NEUSCH (en distanciel) indique que la partie « phyto » correspond à une prestation logistique.

Monsieur Luc SAINT-BONNET explique, concernant l'enrobage des semences, que cela ne concerne que les luzernes et ce sans produits controversés, mais écocertifiés. L'enrobage est réalisé avec des micro-organismes vivants qui aident la plante dans son développement.

Madame Nelly BOINOT ajoute que ce n'est pas du pelliculage, ce sont des semences fourragères donc vendues nues ou enrobées avec des micro-organismes vivants.

Monsieur Luc SAINT-BONNET indique que les apports de nutriments naturels sont des solutions appliquées aux semences.

Monsieur Jean-Louis JOLLIVET demande si les produits cités dans les précédentes CSS sont toujours utilisés.

Monsieur Grégory DELAITE répond que ce sont des solutions pour limiter les adjuvants.

Monsieur Luc SAINT-BONNET ajoute que les produits sont classés et d'origine bio-sourcée. La question est de savoir si le consommateur est prêt à payer plus cher pour avoir un produit de qualité supérieure.

Monsieur Jean-Louis JOLLIVET demande si ça aide à la création de filière.

Monsieur Luc SAINT-BONNET indique qu'actuellement, le groupe est sur tous les produits, sauf les produits de la mer. Le groupe cherche à avoir les circuits les plus courts, d'être dans le local.

Monsieur Frédéric PIERRE demande si la société a eu des remontées d'inquiétudes ou de préoccupations d'adhérents ou de riverains.

Monsieur Alain PETIT répond que sa société se situe de l'autre côté de la rue et qu'il n'entend pas parler négativement de la société aux alentours quant à la sécurité. Il n'a pas constaté de problème de poussière ou autre. Il constate au travers du bilan présenté que le groupe répond aux demandes qui lui sont faites.

Monsieur Jean-Louis JOLLIVET estime que le silence de la population n'est pas forcément un bon indicateur, mais peut-être une ignorance ou un déni du risque existant. On pourrait s'attendre à quelques efforts de communication.

Monsieur Luc SAINT-BONNET répond que la société est toujours à la disposition de la mairie de Cissé pour répondre à ses questions. Actuellement, l'investissement est sur l'aspect qualitatif des risques et non sur le dialogue avec les riverains.

Madame Emilie MARIEL-LASSORT indique que les risques sont notés dans les actes notamment les actes notariés lors de l'achat ou la location d'un bien. Si un besoin de communication est constaté, le SIDPC pourra relayer les informations.

Monsieur Jean-Louis JOLLIVET indique qu'à la suite de l'accident LUBRIZOL il a prospecté les entreprises situées dans un rayon de 100 mètres. Il y a le restaurant. Il demande si cet établissement a été contrôlé par l'inspections des installations classées.

Monsieur Pierre BUSSON répond que le service des inspections classées ne gère que les installations classées pour la protection de l'environnement dont ne fait pas partie le restaurant.

Monsieur Jean-François MORAS précise que le restaurant est bien identifié dans l'étude de dangers, mais pas comme pouvant être à l'origine d'un événement initiateur de risque pour le site

SEVESO. Les phénomènes redoutés sur le site ont été modélisés dans l'étude de dangers afin de vérifier si le restaurant pouvait être affecté par un tel phénomène. Ce n'est pas le cas. L'étude de dangers conclut à l'absence d'effet irréversible en dehors de l'emprise foncière de l'établissement ; le site est ainsi exempté de plan particulier d'intervention (PPI).

Madame Emilie MARIEL LASSORT demande s'il y a des mouvements de personnels importants.

Monsieur Luc SAINT-BONNET répond que les mouvements de personnels sont faibles, sur 300 personnes, il y a environ 5 % de mouvement. Cela permet de ne pas avoir de perte brutale de compétences notamment sur les formations de sécurité.

Madame Nelly BOINOT ajoute que la crise sanitaire liée au COVID a forcé à développer davantage le transfert de compétences, les formations de sauveteur secouriste du travail (SST), les binômes, le tutorat...

Monsieur Frédéric PIERRE a constaté que le bilan fait apparaître 2 incidents et demande si ce sont des incidents de personnes avec des blessés.

Madame Nelly BOINOT précise que le taux de fréquence et le taux de gravité sont en baisse.

Monsieur Grégory DELAITE indique que ce sont principalement des chutes sans gravité et que le dernier accident grave remonte à 2018.

Monsieur Luc SAINT-BONNET ajoute que toute situation à risque est remontée comme étant un « presque accident » pour être évitée. Il y a environ 250 rencontres sécurité terrain (RST) au sein de CERIENCE. C'est un temps de discussion avec les salariés sur la prise de conscience de sa sécurité et celle des autres. Il y a un objectif de faire 10 RST par personne.

Concernant les chiffres pour le site, le taux de fréquence est de 13 %, le taux de gravité de 0,2 %. Il y a eu 6 accidents avec arrêt de travail (15 jours d'arrêt maximum).

Madame Nelly BOINOT présente les chiffres concernant le nombre d'arrêt de travail, les taux de gravité (TG) et taux de fréquence (TF) depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021
accidents du travail	13	9	7	5
TF	24,3	17,8	14,1	13,4
TG	0,999	0,409	0,196	0,171

Monsieur Frédéric PIERRE constate qu'il n'y a pas d'accident avec des machines, ni de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Monsieur Luc SAINT-BONNET précise que le risque majeur c'est les accidents de chariot, l'objectif étant qu'il y ait 0 blessé.

Monsieur Frédéric PIERRE a constaté dans la présentation, l'utilisation du terme thermographie et demande si ça signifie l'emploi de caméra thermique pour visualiser les risques incendies.

Monsieur Jean-François MORAS indique que ce terme fait référence au contrôle des installations électriques par thermographie infra-rouge, afin d'identifier les éventuels points chauds de ces installations.

Monsieur Grégory DELAITE confirme cette indication. La vérification par thermographie complétant la vérification classique des installations électriques.

Les membres de la CSS n'ayant plus de question, Monsieur Frédéric PIERRE remercie les participants et lève la séance à 16h10.

Pour la Préfète et par délégation,
L'Adjoint à la Directrice de Cabinet,
Chef du service des sécurités,



Frédéric PIERRE

